

## Les responsabilités

### La co-responsabilité du conducteur

Le code des douanes (article 272) prévoit une co-responsabilité entre le propriétaire et l'utilisateur du véhicule (le conducteur).



**Pour une absence de badge ou un dysfonctionnement non signalé par exemple, le conducteur est aussi en situation de fraude.**

### En cas de dysfonctionnement du boîtier

Un dysfonctionnement est signalé par un signal sonore ou lumineux sur le boîtier. Dans ce cas, le conducteur a l'obligation de contacter immédiatement son fournisseur de boîtier qui lui indiquera la procédure à suivre. Un n° d'incident lui sera transmis et il lui faudra rejoindre le point de distribution le plus proche.



Les points de distribution (aussi appelés points écotaxe) sont signalés par ce visuel.



**Le conducteur devra présenter tous les documents lui permettant la délivrance d'un nouveau boîtier.**

## Les contrôles

Des contrôles automatiques (portiques, bornes et radars) ainsi que des contrôles effectués par les forces de l'ordre sont réalisés dans le but d'identifier les éventuelles fraudes.



**Les amendes peuvent s'élever jusqu'à 750 € par infraction et l'immobilisation immédiate du véhicule est également prévue.**

## Pour en savoir plus

Dossier complet et cartographie du réseau taxé sur

**fntr.fr**



Hotline Ecomouv' 7j/7 24h/24

**N°Vert 0 808 807 000**

comprendre

utiliser  
anticiper

## La TPL\*, qu'est ce que c'est ?

### Une taxe sur le réseau routier

15 000 km de routes deviennent payantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les véhicules de transport routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes de PTRAs ou PTAC.





### Les acteurs

La TPL est gérée par les Douanes, à travers un prestataire privé : Ecomouv'.






Pour acquitter la taxe, le transporteur passe soit :

-  par une SHT - société habilitée de télépéage (l'entreprise est « abonnée »)
-  directement par Ecomouv' (l'entreprise est « non abonnée »)

### Les catégories de véhicules

Le tarif de la taxe varie en fonction de la norme Euro, du nombre d'essieux et du PTRAs/PTAC du véhicule.

PL1	PL2	PL3
2 essieux > 3,5t < 12t 	2 essieux ≥ 12t 3 essieux 3 essieux articulés 	4 essieux plus de 4 essieux 

### Origine et objectif

La taxe poids lourds est une mesure du Grenelle de l'environnement.

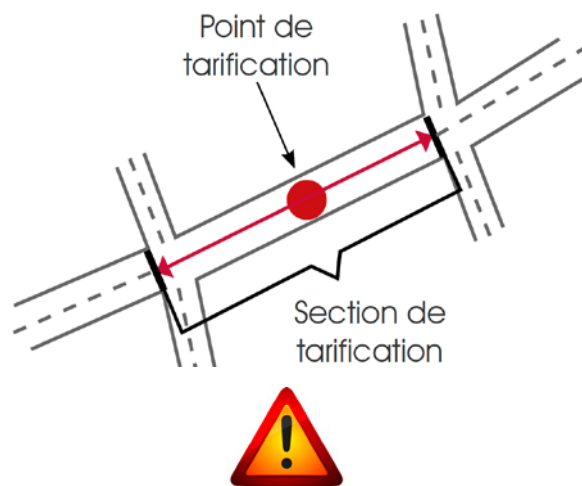
Le produit de cette taxe (1,2 milliard d'euros par an) sera affecté au financement des infrastructures.

\* TPL ou taxe poids lourds. Cette taxe est aussi appelée écotaxe.

## Comment ça marche ?

### Péage virtuel

La TPL est acquittée grâce à un boîtier de géolocalisation. Le réseau taxé est découpé en sections de tarification. Le franchissement (sans arrêt) du « point de tarification » déclenche le paiement de la TPL pour cette section de route. Une section de tarification mesure en moyenne 3,8 km.



**Les points de tarification ne sont pas matérialisés sur ou au bord de la route : rien ne les signale.**

### 1 véhicule = 1 boîtier

Chaque véhicule français concerné a l'obligation d'être doté d'un équipement embarqué de type boîtier qui géolocalise le véhicule.

Il contient notamment l'identifiant du propriétaire, le numéro d'immatriculation et la norme euro du véhicule.









**Chaque boîtier est paramétré en fonction de l'immatriculation du véhicule.**

## Le boîtier

### Les généralités

Le boîtier se branche sur l'allume cigare ou sur l'alimentation générale du véhicule de manière permanente. Il est positionné sur le pare-brise. Il ne faut pas : empêcher le fonctionnement normal du boîtier, essayer de l'ouvrir, l'échanger avec un autre boîtier ou le débrancher.

### L'utilisation du boîtier

Entreprise	Type de boîtier	Utilisation du boîtier
Non abonnée 	Ecomouv' 	Le boîtier fonctionne comme un porte monnaie électronique. Le conducteur doit s'assurer du solde créditeur et doit recharger (recrediter) le boîtier directement auprès d'Ecomouv' (Internet, téléphone, borne)
Abonnée 	DKV / Ressa / Telepass  Total / Eurotoll  Axxes 	Le conducteur doit s'assurer du bon fonctionnement du boîtier.

### Le conducteur : responsable du boîtier

Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer :

- du bon fonctionnement du boîtier,
- de renseigner le nombre d'essieux dans le boîtier en fonction de la configuration du véhicule.



**En cas de problème avec le boîtier, le conducteur doit immédiatement contacter le fournisseur du boîtier (Ecomouv' ou SHT).**